

COMMUNE DE CHAVORNAY

RAPPORT DE LA COMMISSION CONCERNANT LE PREAVIS MUNICIPAL N° 14-4/23

Centre scolaire du Verneret – Extension des infrastructures scolaires – Demande de crédit d'étude

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission, composée de Mme Sara Blanco, MM. Christophe Collaud, Michel Duvillard, David Meystre et présidée par M. Sébastien Malherbe s'est réunie le 29 août 2023 au foyer de la salle polyvalente en présence de M. Yves Leuenberger, Municipal. Les intervenants se sont déplacés sur le site afin de visualiser le projet. La commission remercie M. Leuenberger pour sa disponibilité et les réponses aux questions posées.

Préambule

Pour répondre à l'évolution démographique des communes constituant l'association scolaire intercommunale ASAICE, soit Bavois, Belmont-sur-Yverdon, Ependes, Suchy et Chavornay, la Municipalité a l'intention de réaliser, sur le site du Verneret, une extension des infrastructures scolaires comprenant (par ordre de priorité) dix classes standards, deux classes spéciales, un réfectoire, une salle des maîtres et éventuellement une bibliothèque.

Analyse

- La commission salue le planning prévu et la rapidité espérée de la construction de cette extension indispensable au vu de l'évolution démographique de nos villages.
- Les deux bureaux d'architectes sélectionnés sont des bureaux de Chavornay. Ils ont déjà les connaissances d'un tel projet et ont déjà travaillé sur le site du Verneret pour d'autres constructions. Ces derniers qui connaissent le dossier devraient nous faire économiser un temps précieux et de l'argent. L'extension impliquera sans doute de repenser également l'affectation de certaines salles existantes.
- Une partie de la commission regrette que d'autres devis n'aient pas été demandés afin d'ouvrir le marché dans un esprit de libre concurrence et de comparer différentes offres pour un budget aussi conséquent. Ceci surtout compte tenu que la valeur seuil, obligeant l'invitation à plusieurs entreprises, est fixée à CHF 150'000.- alors que le budget établi par chacun des deux bureaux est de CHF 145'000.-.

- La municipalité nous informe que la commune se doit d'annoncer les coûts de construction à l'ASAICE mais que celle-ci n'a pas la possibilité de se prononcer.
- La municipalité nous informe que l'ASAICE prend en charge les coûts liés à la partie scolaire à travers le loyer versé sur 30 ans. Si une partie des locaux devait être affectée à une utilisation non scolaire (espace de stockage communal, part publique d'une bibliothèque mixte, etc.) elle serait à la charge de la commune
- La commission a discuté sur l'éventualité de prévoir une bibliothèque dans le collège, La DGEO¹ ne l'impose actuellement pas. Le PER² préconise cependant « d'offrir l'accès à une bibliothèque fournie en publication adaptée, variées et multiculturelles » et la LEO³ indique que « Le département encourage les communes à mettre à disposition de chaque établissement des locaux destinés à une médiathèque scolaire. » Il n'y a pas d'obligation pour la commune de créer une bibliothèque à l'heure actuelle mais le Conseil Communal pourra se prononcer le moment venu sur ce sujet. En effet, même si cela ne ressort pas dans le préavis, M. Leuenberger nous indique que la bibliothèque fait partie de la liste des éléments qui doivent être étudiés par le bureau d'architectes. La Municipalité l'a cependant placée en bas de la liste des priorités en l'entourant de parenthèses.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la commission invite le conseil communal de Chavornay à soutenir le préavis et à prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Chavornay

- Vu le préavis de la Municipalité n° 14-4/23
- Oüi le rapport de la commission ad'hoc
- Oüi le rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

¹ Direction générale de l'enseignement obligatoire

² Plan d'études romand

³ Loi sur l'éducation obligatoire, article 139

décide

- d'autoriser la Municipalité à procéder à l'étude d'une extension des infrastructures scolaires sur le site du Verneret
- D'accorder à ce titre un crédit de CHF 577'000.00
- De financer ce montant par la trésorerie courante ou alors, si cette dernière n'était pas suffisante, de recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement, et de le porter sur un compte au bilan amortissable en 10 ans

La Commission

Sarah Blanco

Michel Duvillard

Christophe Collaud

David Meystre

Sébastien Malherbe, rapporteur